

Editorial

La Section de la Bibliothèque nationale fête son dixième anniversaire. Nous avons choisi à cette occasion de donner, dans le fascicule annuel consacré à la Section, quelques informations correspondant à des aspects assez divers de la bibliothèque.

Trois anniversaires sont évoqués : celui, donc, de notre Section avec un article contant son histoire encore brève mais combien remplie sous la présidence efficace de M. Lethève, celui du Département des cartes et plans, respectable cent cinquantaire, et un troisième plus modeste, quatre ans seulement, du **Bulletin de la Bibliothèque nationale**.

Des travaux importants étaient ou sont en cours actuellement dans différents secteurs de la Bibliothèque ; certains sont déjà terminés. C'est ainsi qu'à l'occasion de l'exposition Léopold Ségar Senghor, les visiteurs ont pu admirer la Galerie Mazarine restaurée. Il nous a paru intéressant de faire connaître l'histoire de cette galerie et les circonstances de sa restauration.

On trouvera également dans ce bulletin, trois textes importants pour la Bibliothèque nationale : les deux arrêtés désignant respectivement les membres du Conseil d'administration et du Conseil scientifique de la Bibliothèque nationale, créés par le décret du 19 novembre 1977, et également l'arrêté créant l'AUDIST, qui devrait permettre aux bibliothèques rattachées au Ministère des Universités, et spécialement à la Bibliothèque nationale de développer les systèmes bibliographiques automatisés et de mieux les utiliser.

Dans un précédent bulletin de l'A.B.F., un article sur les « recueils factices » avait décrit un fonds mal connu et considéré comme rassemblant des publications mineures par certains qui oublient trop facilement que les documents quelqu'ils soient, sont toujours majeurs pour ceux qui les recherchent. Dans le présent bulletin, quatre articles décrivent d'autres fonds tous aussi méconnus : ils sont réhabilités par les analyses de nos collègues, qui permettront sûrement une meilleure utilisation de sources souvent difficiles à identifier.

Une des fonctions essentielles de la Bibliothèque nationale est la réception, la gestion et l'exploitation du Dépôt légal : celui des périodiques est spécialement complexe et il était utile d'en rappeler les problèmes.

Enfin, en tribune libre, on trouvera une réflexion sur la conception et les missions du Centre national de prêt, un des cinq centres techniques de coopération créés par le décret du 19 novembre 1977.

Voici donc réunies et offertes aux lecteurs du Bulletin de l'A.B.F., des informations sur le passé, le présent et l'avenir de la Bibliothèque nationale. Nous souhaitons apporter ainsi une nouvelle contribution à la connaissance de la B.N.

Marie-Louise Bossuat
Présidente de la Section de la B.N.